

**SPHERE SEPT - Santé et sécurité**

Même si les enfants ne travaillent pas sur les sites miniers, ils peuvent quand même être mis en danger par des opérations liées à l'exploitation minière comme la circulation des engins et le transport des matériaux et équipements. Un plan de santé et de sécurité pour le bien-être des enfants intégrera des mesures pour tenir compte du fait que la perception du risque chez les enfants est moins développée que chez les adultes. Il prendra également en considération la signalisation et les formats d'information adaptés aux enfants.

- 1 - L'entreprise fait-elle tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les enfants des dangers possibles liés aux opérations ?
- 2 - Quelles sont les possibilités de sensibilisation et d'éducation axées sur les enfants en ce qui concerne les opérations minières ?



**SPHERE HUIT - Conditions de travail**

Les sociétés minières peuvent soutenir les enfants en offrant aux parents et aux personnes qui s'occupent d'eux de bonnes conditions de travail, des salaires décentes et des heures de travail conformes aux exigences du poste. Dans un secteur traditionnellement dominé par les hommes, il est particulièrement important de veiller à ce que l'entreprise soutienne les femmes dans la garde et la prise en charge des enfants, par exemple en leur accordant un congé de maternité ou un espace et un temps suffisants pour allaiter. Elles peuvent également prendre des mesures pour s'assurer que les hommes qui s'occupent des enfants peuvent contribuer à tous les aspects liés à l'éducation de leurs enfants. Ces engagements peuvent également être étendus aux entreprises de la chaîne d'approvisionnement.

- 1 - Comment l'entreprise soutient-elle les travailleurs dans leur rôle de parents ou tuteurs ?
- 2 - L'entreprise a-t-elle mis en place et promu des structures de travail favorables à la famille, des horaires de travail flexibles qui tiennent compte du rôle particulier des parents ou tuteurs ?



**SPHERE DIX - Investissement social**

Les entreprises qui investissent dans la santé et l'éducation des enfants en retirent de nombreux avantages. Ils créent de bonnes relations avec la collectivité, contribuent à la résilience et à la stabilité de la société et préparent une main-d'œuvre qualifiée pour l'avenir. La priorité accordée à l'investissement social à long terme par rapport au profit financier à court terme est particulièrement appropriée pour le secteur extractif, étant donné que ses activités s'étendent sur plusieurs générations. C'est un élément clé de la licence sociale d'exploitation d'une entreprise et de sa rentabilité à long terme.

- 1 - L'entreprise a-t-elle un plan de gestion des investissements sociaux à long terme en collaboration avec les organisations de la société civile et les autorités locales ?
- 2 - L'entreprise peut-elle promouvoir les petites et moyennes entreprises communautaires liées à l'industrie minière ?

**Comment l'UNICEF peut-il aider ?**

La boîte à outils de l'UNICEF sur les droits de l'enfant et l'exploitation minière a été spécialement conçue pour aider les entreprises extractives à travailler avec leurs partenaires du gouvernement et de la société civile pour agir dans chacun des dix domaines décrits dans cette brochure. La boîte à outils contient une description complète des questions et des défis à relever dans chaque domaine et indique les éléments essentiels d'une approche stratégique axée sur l'enfant. L'UNICEF Madagascar peut apporter son appui en présentant la boîte à outils aux cadres supérieurs et dirigeant de l'entreprise dans le but de hiérarchiser les domaines d'engagement et d'identifier les partenaires stratégiques à mobiliser. En s'attaquant aux problèmes qui affectent les enfants, les entreprises prennent un engagement important pour le présent et l'avenir des enfants de Madagascar et pour la prospérité de la nation. Comme on dit à Madagascar, " Harena ny zaza " - les enfants sont une richesse.



**Les industries extractives et les Droits de l'enfant**



unicef pour chaque enfant

unicef pour chaque enfant

**A qui s'adresse cette brochure ?**

Cette brochure s'adresse aux entreprises, aux organisations de la société civile et aux décideurs politiques qui veulent s'assurer que les richesses minières de Madagascar apportent à ses enfants sécurité et prospérité aujourd'hui et dans le futur. Il s'adresse à toutes les parties prenantes qui cherchent à mieux comprendre les impacts environnementaux, sociaux et psychologiques potentiellement négatifs que l'industrie extractive peut avoir sur les enfants et qui sont déterminées à agir pour avoir des résultats positifs. La brochure décrit dix domaines clés dans lesquels les parties prenantes peuvent travailler ensemble pour s'assurer que les activités de l'industrie extractive respectent et soutiennent les droits et le bien-être des enfants. Il propose un processus simple en trois étapes pour y parvenir.

**Pourquoi les droits de l'enfant sont-ils importants dans le secteur minier ?**

L'industrie minière à Madagascar a un grand potentiel pour améliorer la vie des enfants. Grâce aux recettes fiscales, les sociétés minières peuvent contribuer à améliorer l'accès aux soins, à l'éducation et à de meilleures chances de réussite pour les enfants. Grâce à l'emploi direct et à la stimulation de l'économie locale, elles donnent des possibilités de revenu qui permettent aux familles d'investir dans l'avenir de leurs enfants. Les activités minières touchent l'ensemble de la communauté : les hommes, les femmes, les personnes âgées et, bien sûr, les enfants. Parmi ces groupes, les enfants sont souvent les parties prenantes les plus vulnérables. Comme l'enfance est une période de développement physiologique et émotionnel rapide, les effets négatifs sur leur bien-être physique et psychologique sont plus graves et plus durables que chez les adultes. Les enfants sont rarement consultés au sujet des opérations minières, même s'ils en subissent les effets plus longtemps que les autres parties prenantes. En positionnant les enfants en tant que parties prenantes pertinentes, le rôle de l'UNICEF est de favoriser la compréhension, de sensibiliser sur les effets de l'exploitation minière qui affecte les enfants. Par la même occasion, d'inciter l'industrie extractive, la société civile et le gouvernement à travailler ensemble pour créer un environnement propice aux enfants.

**Comment cette brochure peut-elle vous aider ?**

- 1 La brochure identifie dix domaines d'activité liés à l'exploitation minière dans lesquels les entreprises sont amenées à respecter, promouvoir et faire progresser les droits de l'enfant. Chacune de ces sphères exige que l'entreprise prenne l'initiative tout en s'assurant le soutien et la collaboration du gouvernement et de la société civile.
- 2 Pour chaque domaine, la brochure propose des questions pour susciter une réflexion sur les stratégies des entreprises en matière de droits de l'enfant. Certaines questions sont conçues pour aider les entreprises et ceux qui ont la charge de mettre en œuvre l'évaluation de l'impact de leurs activités sur les droits de l'enfant. D'autres questions suggèrent des moyens par lesquels les entreprises peuvent protéger activement les enfants et améliorer leur condition de vie.
- 3 La brochure explique comment l'UNICEF peut orienter les entreprises à considérer des réponses stratégiques appropriées à ces questions et à d'autres enjeux importants. Elle présente la « boîte à outils UNICEF » des droits de l'enfant et de l'exploitation minière en tant que guide essentiel pour les entreprises qui souhaitent protéger et promouvoir les droits de l'enfant dans leurs opérations.

**Dix domaines d'activité liés à l'exploitation minière dans lesquels les entreprises peuvent respecter les droits de l'enfant**

**SPHERE UNE - Évaluer l'impact**

Toutes les opérations minières à Madagascar sont tenues par la loi de mener des études d'impact. Une analyse accentuée des impacts sur les filles et les garçons aidera les entreprises à adresser les vulnérabilités particulières de chacune d'elles. Les impacts peuvent aller du changement d'affectation et d'utilisation des terres bouleversant l'approvisionnement alimentaire des enfants jusqu'à une migration interne augmentant le risque d'exploitation sexuelle. Les entreprises qui mènent une étude d'impact à long terme peuvent adapter leur approche opérationnelle pour s'assurer qu'il y aura un bénéfice net pour les enfants tout au long de leur phase de développement.

- 1 - L'entreprise a-t-elle spécifiquement évalué comment les filles et les garçons seront affectés par les effets économiques, sociaux et environnementaux de ses activités ?
- 2 - L'entreprise a-t-elle envisagé et/ou réalisé une étude d'impact qui intègre les considérations relatives aux droits de l'enfant ?

**SPHERE DEUX - Intégrer les enfants en tant que parties prenantes**

Les entreprises qui engagent avec succès les parties prenantes impliquent des interactions et des dialogues avec tous les membres de la communauté dans un processus continu. Ils accordent une attention particulière aux parties prenantes les plus vulnérables et les moins influentes, telles que les femmes et les enfants. Le fait d'écouter et de consulter les enfants peut fournir des points de vue et des informations uniques qui, autrement, seraient ignorés. L'engagement direct des enfants en tant que partie prenante n'est pas toujours nécessaire, mais il peut s'avérer important pour les entreprises confrontées à des problèmes ayant un impact particulier sur les droits de l'enfant, compte tenu de la taille, de la nature ou du contexte de leurs activités. Cela exige des compétences spécialisées en matière de consultation et des documents d'orientation sont disponibles pour aider les entreprises : Engaging Stakeholders on Children's Rights (VE) et Les droits de l'enfant dans les évaluations d'impact.

- 1 - L'entreprise a-t-elle évalué le type d'informations que les enfants, les jeunes et / ou les parties prenantes des droits de l'enfant auront besoin de connaître en vue de leur implication potentielle et aussi comment ces informations devraient être communiquées ?
- 2 - L'entreprise donne-t-elle aux adolescents et adolescentes les moyens de communiquer ouvertement sur leurs besoins, leurs aspirations et leur vision de leur avenir et de celui de l'entreprise ?



**SPHERE TROIS - Déplacement de population**

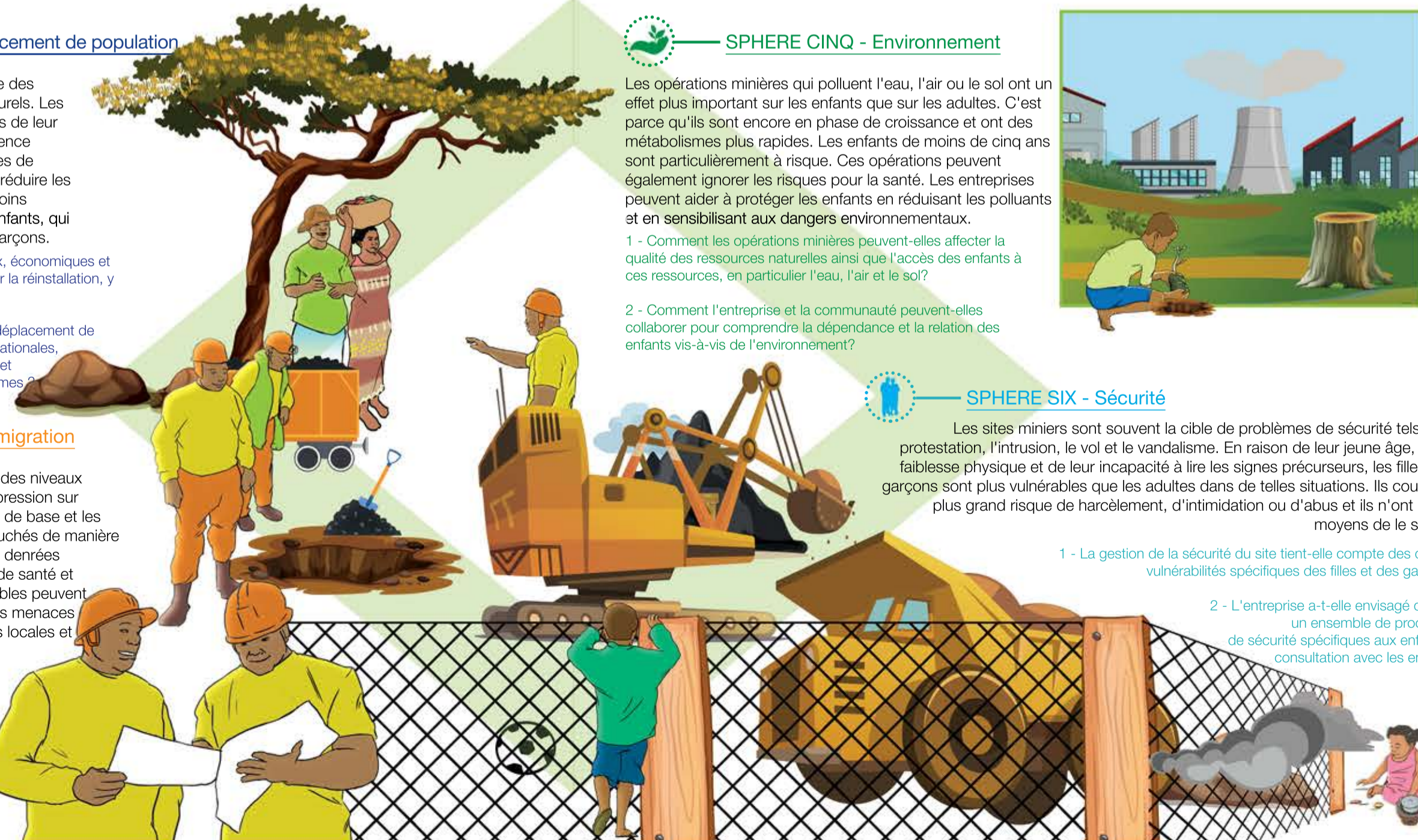
Le déplacement des communautés implique des changements sociaux, économiques et culturels. Les enfants sont très sensibles aux perturbations de leur environnement familial et ont moins de résilience psychologique que les adultes. Les stratégies de réinstallation adaptées aux enfants peuvent réduire les perturbations en donnant la priorité aux besoins émotionnels et physiques spécifiques des enfants, qui peuvent être différents pour les filles et les garçons.

- 1 - L'entreprise a-t-elle établi des repères sociaux, économiques et culturels pour toutes les collectivités touchées par la réinstallation, y compris les communautés voisines ?
- 2 - L'entreprise a-t-elle établi un programme de déplacement de population formalisé conforme aux normes internationales, qui assure le progrès relatif aux droits de l'enfant et améliore le niveau de vie des enfants et des femmes ?

**SPHERE QUATRE - Immigration**

Les opérations minières peuvent provoquer des niveaux imprévus d'immigration, ce qui exerce une pression sur l'infrastructure locale, les services essentiels de base et les ressources disponibles. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par la hausse des prix des denrées alimentaires et par la demande de services de santé et d'assainissement. Les entreprises responsables peuvent aider à protéger les enfants en anticipant ces menaces faisant face en collaborant avec les autorités locales et nationales.

- 1 - L'entreprise a-t-elle identifié les vulnérabilités multiples des filles et des garçons dans le contexte de l'immigration ?
- 2 - L'entreprise dispose-t-elle d'un plan d'impact sur l'immigration dans le cadre de son évaluation des risques sociaux ?



**SPHERE CINQ - Environnement**

Les opérations minières qui polluent l'eau, l'air ou le sol ont un effet plus important sur les enfants que sur les adultes. C'est parce qu'ils sont encore en phase de croissance et ont des métabolismes plus rapides. Les enfants de moins de cinq ans sont particulièrement à risque. Ces opérations peuvent également ignorer les risques pour la santé. Les entreprises peuvent aider à protéger les enfants en réduisant les polluants et en sensibilisant aux dangers environnementaux.

- 1 - Comment les opérations minières peuvent-elles affecter la qualité des ressources naturelles ainsi que l'accès des enfants à ces ressources, en particulier l'eau, l'air et le sol ?
- 2 - Comment l'entreprise et la communauté peuvent-elles collaborer pour comprendre la dépendance et la relation des enfants vis-à-vis de l'environnement ?



**SPHERE SIX - Sécurité**

Les sites miniers sont souvent la cible de problèmes de sécurité tels que la protestation, l'intrusion, le vol et le vandalisme. En raison de leur jeune âge, de leur faiblesse physique et de leur incapacité à lire les signes précurseurs, les filles et les garçons sont plus vulnérables que les adultes dans de telles situations. Ils courent un plus grand risque de harcèlement, d'intimidation ou d'abus et ils n'ont pas les moyens de le signaler.

- 1 - La gestion de la sécurité du site tient-elle compte des droits et vulnérabilités spécifiques des filles et des garçons ?
- 2 - L'entreprise a-t-elle envisagé de créer un ensemble de procédures de sécurité spécifiques aux enfants en consultation avec les enfants ?